

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/113 du 24 janvier 2018, renouvelant l'approbation de la substance active acétamipride conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique ROSECLEAR ULTRA

de la société Evergreen Garden Care France SAS

numéro de dossier n°2019-0522

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ROSECLEAR ULTRA dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active acétamipride,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le 28 février 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	ROSECLEAR ULTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Evergreen Garden Care France SAS 21, chemin de la Sauvegarde, 69130 ECULLY, FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	7,5 g/L - triticonazole 2,5 g/L - acétamipridé
Numéro d'intrant	2080225
Numéro d'AMM	2100165
Fonctions	Insecticide, Fongicide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	28/02/2019
Date limite pour la vente et la distribution	28/02/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	28/02/2019

A Maisons-Alfort le,

01 FEV. 2019

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)